



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 19.07.2019

Numéro de publication: SR01-0000001637

Cantons: GE, VD, FR

Entité de publication:

Laurence Morand-Jacquemoud - Etude de Mes Jacques SAUTTER & Laurence JACQUEMOUD, Notaires Associés, Cours des Bastions 8, 1205 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Bactéria S.A. et Meditest Bulle S.A. et Meditest Vevey S.A. avec Unilabs, Laboratoire d'analyses médicales SA

3. Publication

Organisation transférante:

Bactéria S.A.
CHE-106.012.611
Avenue Samuel-Auguste-André-David-Tissot 13
1006 Lausanne
Meditest Bulle S.A.
CHE-107.767.706
Place des Alpes 14
1630 Bulle
Meditest Vevey S.A.
CHE-105.867.202
Avenue Général-Guisan 30
1800 Vevey

Point de contact:

Unilabs, Laboratoire d'analyses médicales SA
Chemin des Perrières 2
1296 Coppet

Organisation reprenante:

Unilabs, Laboratoire d'analyses médicales SA
CHE-107.745.308
Chemin des Perrières 2
1296 Coppet

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.